

LA PAROLE

SÉNAT COUTUMIER
DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

JOURNAL D'INFORMATIONS
DU SÉNAT COUTUMIER

TRIMESTRIEL GRATUIT - SEPTEMBRE 2013 - N°20

LE MOT DU PRÉSIDENT

Ma mandature touche à son terme. Cette année qui vient de s'écouler aura été le témoin d'un travail titanesque, le Socle Commun des Valeurs Kanak, commencé par mon prédécesseur, M. le Sénateur Luc WEMA. Depuis la création du Sénat Coutumier, jamais autant de personnes ne s'étaient mobilisées pour donner le jour à ce projet de grande envergure qui représente les Valeurs Fondamentales du Peuple Kanak. Je tenais à remercier bien vivement tous ceux qui ont contribué à l'achèvement de ce document, hommes, femmes, enfants, intervenants extérieurs. Chacun a su poser sa pierre sur cet édifice pour sa construction, avec à sa base, notre unité en tant que peuple premier.



Mr Paul VAKIE

Président du Sénat Coutumier de la
Kanaky-Nouvelle-Calédonie

SUITE EN PAGE 2

SOLCLE COMMUN DES VALEURS KANAK

- Les 3 pirogues
- Proclamation de la charte du peuple Kanak
- Message solennel du Sénat Coutumier

Page 24 à 31



ASSEMBLEE GENERALE DES 8 PAYS -BELEP

P3 à 7



RAPPORT DE LA FORMATION SUR LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES JEUNES A LA RESPONSABILISATION ET AU LEADERSHIP

P8 à 17



Délégation de l'ONU en déplacement

P 20 à 21



Conservez
les numéros
de «La Parole»,
un jour, ils vous
seront utiles ...



(SUITE)

LE MOT DU PRÉSIDENT

Notre culture est unique, le mode de transmission de cette culture a toujours été oral depuis des millénaires. Sans pour autant faillir à la valeur fondamentale de notre culture, l'oralité, nous avons eu à faire face à un dilemme culturel, écrire cette oralité afin que notre démarche puisse être figée sur le papier. Ce pour transmettre cet écrit à tous, y compris aux institutions locales et internationales, afin que chacun puisse apprendre et comprendre le mode de fonctionnement et les aspirations de notre société. Nous avons déjà déposé la Charte au Congrès et au Gouvernement de la Kanaky Nouvelle-Calédonie avec la ferme intention qu'elle soit acceptée et surtout reconnue quel que soit le futur de notre pays et nous avons surtout souligné dans ce document notre droit divin à l'auto-détermination. Si, depuis plus de 160 ans, nous avons vécu selon les lois de la République, notre union nous a permis de garder la tête haute et de maintenir nos valeurs en tant que peuple autochtone. Il est temps à présent que nous soyons reconnus, non pas comme un peuple colonisé, mais comme un peuple souverain avec le droit à la parole pour ce qui est du futur de notre pays, de nos attentes et de l'avenir de nos enfants.

Cette Charte démontre avant tout l'unité du peuple Kanak, car elle a été signée par la grande plus grande majorité des hautes autorités coutumières. La Charte nous unit, elle fait de nous un peuple solidaire, un bloc inébranlable, elle démontre que nous avons subi, que nous avons toujours gardé la tête haute et que nous regardons vers le futur dans l'unité avec un esprit ouvert à la réflexion et à la discussion. Cette démarche est unique parmi les peuples autochtones, car nul avant nous n'aura autant fait pour participer à l'avenir d'un pays. En fait, pour ce qui est de la Kanaky Nouvelle-Calédonie, c'est le premier document qui a été établi pour l'avenir de notre pays, aucune autre institution ou groupe n'a encore émis de projet concret à ce jour.

Mon successeur, le peuple Kanak et les coutumiers sauront continuer à mettre en valeur cette Charte et je leur apporterai tout mon soutien, tout en leur souhaitant de bien voyager à bord des trois pirogues. Encore une fois, merci à tous pour votre aide, votre contribution et la grande sagesse dont vous avez fait preuve.

Paul VAKIE
Président
Sénat Coutumier

**Vendredi 31
janvier 2014**

L'assemblée générale des 8 pays s'est tenue le vendredi 31 janvier 2014 à la Grande Chefferie de Belep. Cet évènement bimensuel a été organisé par le Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie. L'assemblée a été présidée par M. Paul VAKIE, Président du Sénat Coutumier. Les interlocuteurs, Jean-Luc MAHE Secrétaire général, Raphael MAPOU Chargé de mission ont tour à tour pris la parole. La Secrétaire de l'assemblée était Mlle Joséphine Zéoula, et, les participants, Messieurs les Sénateurs Coutumiers et les représentants des aires coutumières.

La séance a débuté sous la direction de M. Paul VAKIE, avec l'ordre du jour suivant :

- ✓ Point sur les résolutions du congrès du pays kanak à Boréaré
- ✓ Rapport d'audit du Sénat coutumier et des conseils coutumiers

- ✓ Calendrier du chantier « Socle Commun des Valeurs Kanak »

- ✓ Questions diverses.

POINT SUR LES RESOLUTIONS DU CPK DE BOREARE

rappelées par le secrétaire général du sénat coutumier.

En termes de suivi des recommandations issues du XIVème congrès du pays kanak à Boréaré, il a été retenu le principe de faire un point sur leur avancement à chaque assemblée générale des 8 pays.

L'Unité, la Cohérence et la Solidarité du monde coutumier

Le principe d'efficacité a été souligné à travers des objectifs définis clairement en amont, accompagné de moyens grâce à la participation massive et l'adhésion de l'ensemble des représentants des institutions et de l'administration coutumières pour défendre le budget à l'occasion de la commission d'arbitrage avec Mme Sonia Backes.

Observations des conseils d'aires : synthétisées par Monsieur Raphaël MAPOU

• **Le suivi des dossiers** est garanti s'il y a une cohésion, une organisation et une coordination au niveau des conseils coutumiers avec le sénat coutumier et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- **le problème des moyens humains** : pérenniser les emplois, la nécessité de formation et la décentralisation.

- **sur la délibération de la 99/01 CP**, ce sont les questions budgétaires avec les questions des moyens des vieux.

- **problème de défense de budget** par manque de cohésion et d'unité : l'autre point, maintenant que les vieux du nord ont réglé leurs difficultés, on ne peut pas



aller défendre des budgets là-haut, tel qu'on le fait à l'heure d'aujourd'hui, ce n'est pas possible, on se fait éjecter de là-haut. Il faudra qu'il y ait la cohésion, l'assiduité de nos secrétaires généraux au travail, et c'est comme cela, qu'on pourra aller en force pour discuter avec les services.

Constat : Monsieur Raphael MAPOU indique que peu de choses ont évolué depuis Boréaré, il a été relevé un certain nombre de choses que tous ont évoqué. Proposition de récapituler avec le rapport de l'audit de Kher consultant, où toutes les problématiques seront évoquées et positionnées dans une stratégie.

« On parle aussi de socle commun des valeurs kanak, qu'est-ce qu'on fait d'ici les élections, après les élections, il y a des propositions qui sont faites, est-ce qu'on fait le rapport de force ou l'on dit qu'on s'arrête un peu, pour discuter, ou voilà, il y a des stratégies à adopter mais en même temps, il faut que la démarche soit cohérente.»

• **Concernant la tournée du service comptabilité du sénat coutumier** au sein des conseils coutumiers

Constat : manque de documents à fournir par les membres de l'aire, pour les déplacements mêmes personnels, il y a des do-

cuments à fournir par exemple, le permis de conduire, la carte grise de la voiture, le numéro de compte.

• **Proposition de Monsieur Raphael Mapou :** « compte tenu de nos expériences, on peut retenir que cela ne sert à rien que chacun aille de son côté. Tout le monde doit revenir à un tronc commun, audit pour porter ensemble toutes les demandes qu'on souhaite réaliser. Les réunions avec le ministre, c'est la première étape et on voit clairement qu'on n'a pas réglé les problèmes, on est juste en train de les positionner sur la table. Le ministre devra trancher et il faudra bien prendre en compte cela dans notre stratégie. Le sénat coutumier comme les conseils coutumiers ne peuvent pas fonctionner si on ne clarifie pas la question des moyens humains budgétaires, quel budget pour quelles responsabilités, pour quelles compétences ? Clarifier la compétence budgétaire et la compétence en elle-même.

Résumé :
Manque de personnel, de budget, de la disponibilité, de la formation, de moyens budgétaires et surtout de cohérence, cohésion.
Pour les 5 premiers points, rien de nouveau : cela a toujours été relevé. Ce qui importe maintenant c'est de se donner de la cohérence et de la cohésion pour les aborder.

L'AUDIT DES INSTITUTIONS COUTUMIERES

L'audit arrive au moment où on termine le travail sur le socle commun des valeurs kanak, il amène des éléments pour repositionner le monde coutumier

Raphael Mapou :
« Ce qu'on peut retenir sur la synthèse, le fonctionnement des institutions, la première motion pointée par l'audit, on nous pointe du doigt, on nous dit qu'on a mis en place des institutions, sans dire quels étaient leurs rôles, leurs missions confiées par les signataires de l'accord de Nouméa.

Vous avez mis l'identité kanak sans préciser et sans donner les moyens de faire le travail.

L'audit dit aussi que les coutumiers ont fait leur boulot - même dans ce flou artistique institutionnel-, ils ont essayé de travailler en s'appuyant sur leur légitimité pour parler de

l'identité, du peuple kanak, de la coutume.

L'audit dit aussi, qu'il faut raisonner global, on ne peut raisonner sur les institutions coutumières par institution coutumière, les différencier, tout cela doit faire partie d'un même dispositif, il faut que ce soit une gestion intégrée et solidaire de la coutume parce que la coutume, c'est le devenir et qu'on raisonne avec le socle sur le siècle qui vient.

La question que les coutumiers posent, ce sont les 100 ans qui viennent, sur le devenir de l'identité kanak. En termes de projet de société, les institutions coutumières doivent être pensées dans la globalité. Avec ces orientations, nous devons voir comment on fait avancer les choses.

Raphael Mapou poursuit en disant « dans la conclusion du



secrétaire général de Païci, on relève deux démarches pour tous les secteurs, le socle commun des valeurs kanak, comment il est pris en charge, prise en charge c'est-à-dire l'identité dans toutes les structures.

Soit on dit, ce sont les conseils coutumiers qui prennent le travail sur le terrain, soit le sénat coutumier et les conseils se fixent des objectifs mais quand les jeunes se prennent en charge, on les encourage, nous on est là pour travailler au niveau des institutions pour que nos textes passent.

Soit le travail se fait au niveau des aires et on se cantonne là, soit c'est une démarche pays et nous considérons alors, que c'est pour nous un levier sur le terrain.

Jean-Luc Mahe : « pour ce qui concerne l'audit des huit aires et du sénat coutumier. Le document qui nous a été remis, c'est la synthèse finale de l'audit des conseils et du sénat coutumier.

Il faudrait qu'à la fin de cette assemblée générale, on ait un calendrier vu avec vous pour présenter le bilan de l'audit dans chacune des aires où, on abordera tous ces sujets de fonctionnement, de budget, de personnel etc. Pour cet audit, il y a eu un cadre proposé, c'est à partir de celui-ci que l'audit a été monté.

On propose d'abord que chaque aire prenne connaissance des différents rapports d'audit. » Il a été rappelé que, concernant la gestion solidaire et intégrée, le meilleur exem-

“... donner les moyens à la jeunesse kanak de se prendre en charge et de participer à tout ce qui fait la coutume et pour préparer l'avenir de ce pays aux côtés des coutumiers ...”

ple, c'est le travail qu'on fait sur le socle commun et il faudrait que ce soit ainsi pour tous les autres sujets.

Le chantier de la jeunesse

Le deuxième point de Boréaré concerne la jeunesse des valeurs kanak jeunesse où il a été rappelé que ce chantier a été pris en charge par le sénat coutumier avec le congrès de la jeunesse kanak de Bangou et de Luécila. Concernant le suivi de la formation faite à Saint-Louis et le 3ème Congrès de la jeunesse kanak :

Rappel du contexte général par Monsieur Raphael MAPOU : « le mot d'ordre rappelé par le président de la commission, c'est donner les

moyens à la jeunesse kanak de se prendre en charge et de participer à tout ce qui fait la coutume et pour préparer l'avenir de ce pays aux côtés des coutumiers pour qu'il n'y ait pas d'opposition entre le monde de la coutume et le monde de la modernité telle qu'on la voit souvent ici.

Cette année, on peut acter après Boreare, que s'il y a eu la première session de formation de leadership dont l'objectif n'était pas de faire des leaders mais de former des jeunes responsables qui pourront jouer au niveau de chaque aire, chaque chefferie, qui a un rôle d'animation, pour restructurer les jeunes, qu'ils comprennent les sens de la coutume, les enjeux d'aujourd'hui.

3ème POINT DE BOREARE SUR LES TERRES



• **le livre foncier des chefferies**

Pour Païci, le comité de pilotage a été mis en place. Il est en période de validation des travaux faits pour le district de Bayes : sur leur histoire et généalogie

• **le transfert de l'ADRAF et les réformes foncières**

Rappel des décisions déjà prises auparavant au congrès de Netchaot depuis 2012 disant que la réforme foncière doit se poursuivre et qu'il convient de proposer de nouvelles modalités pour une reconnaissance du lien à la terre plus souple.

Sur le transfert de l'ADRAF, on est favorable au transfert vers un établissement public où siègeront les représentants de la coutume.

Actuellement, le sénat coutumier est membre du conseil d'administration et a fait savoir toutes ses propositions lors d'une réunion du conseil d'administration en 2012. Aucune suite n'a été donnée, malgré plusieurs courriers de relance aux différents Hauts-Commissaires : Yves Dassonville, Albert Dupuy puis dernièrement à Jean-Jacques Brot.

Sur le stock dur, le sénat coutumier rappelle ses propositions faites en 2010 : Mise en place d'un comité de gestion du stock dur avec une représentation du conseil coutumier, des personnes concernées, du district, de la commune, et de la province. Concernant la mise

en place de la structure pour la gestion du foncier, il a été proposé de réfléchir à une structure coutumière dotée d'un fonds de financement pour le développement des terres coutumières.

C'est ainsi, qu'on a reparlé de la restructuration des GDPL. On a là, la présence d'un représentant des GDPL du sud, on en est à la mise en place de la fédération des GDPL au niveau pays.

Jean-Luc Mahe, secrétaire général du sénat coutumier précise que lors de la dernière rencontre à l'arrivée de Jean-Jacques Brot, celui-ci avait proposé la mise en place de deux comités :

- **l'un se chargerait du transfert administratif placé sous la présidence de l'Etat**

- **la seconde structure présidée par le gouvernement est chargée de réfléchir aux futures missions, après le transfert.**

A ce jour seule la structure pilotée par l'Etat s'est réunie. Nous attendons toujours la 1ère réunion de la seconde structure : ce qui nous permettrait de défendre toutes les propositions des institutions coutumières.

« Actuellement, l'Etat ne bouge pas et cela va être comme cela jusqu'aux élections. »

Les revendications doivent se poursuivre, L'ADRAF doit rester, il faut les moyens et que sa gestion soit assurée par les coutumiers.

Nécessité de maintenir des positions claires de la part des institutions coutumières et continuer à défendre les propositions avec les responsables même après les élections.

• **Information sur le travail de la « fédération des GDPL Sud**

Rezza Wamytan informe l'assemblée sur le travail de la Fédération des GDPL, suite à la dernière assemblée générale faite à Paita en décembre 2013, 3 constats ont été dégagés :

1. La création des GDPL a été faite par rapport aux autorités coutumières : Dès lors que le pouvoir est donné à un man-

dataire, des conflits apparaissent si ce dernier n'est pas l'autorité légitime ou avec les clans.

2. L'outil GDPL connaît un vide juridique.

3. Ce qui devait être un outil pour nos structures coutumières, a été utilisé comme une structure pour des projets économiques.

Objectifs :

- Réfléchir à la mise en œuvre de l'ensemble des propositions faites par les institutions coutumières à partir de l'outil GDPL (aspect technique et juridique) Des tournées d'information ont été faites sur l'ensemble du territoire pour consolider et pour un usage optimal de l'outil. Le projet du statut de la fédération a été aussi présenté en vue de faire adhérer l'ensemble des GDPL du territoire



au sein de la fédération prenant en compte les besoins et attentes en fonction des endroits.

- Proposition de rencontre avec les conseils coutumiers.

- En novembre 2014 sera prévue la grande assemblée générale pour le changement de bureau. A ce titre, un appel est lancé à l'ensemble des GDPL du pays pour l'adhésion au sein de la fédération qui ne concerne plus seulement que le Sud.

Dossier « Reliques du Grand Chef ATAI »

Le secrétaire général du sénat coutumier rappelle qu'une convention a été signée entre le sénat coutumier, le conseil d'aire et les clans concernés. Suite aux visites du 1er ministre et celui de l'Outre-mer Victorin Lurel, le sénat a souhaité le retour de la relique le 24 septembre 2014. En ce sens, un courrier officiel sera envoyé dès que le sénat sera avisé par les clans et l'aire qui à ce jour poursuivent le travail.

Le travail n'a pas été pensé par le sénat, il est justement question de convention pour rappeler les missions : la responsabilité coutumière revient au vieux Bergé Kawa, le sénat est le relais vers les institutions et l'Etat. L'Etat est prêt à restituer « la tête » en s'assurant que les affaires coutumières soient résolues. Dans la région de Xaracûu, les choses sont en cours.

DOSSIERS SHEMA D'AMENAGEMENT 2025 ET RECENSEMENT POPULATION 2014

Rappel : Ces 2 demandes d'avis nous sont parvenues pour l'un le 27 décembre 2013 et pour l'autre le 30 décembre 2013. Au vu du délai imparti et de la période des fêtes, les services du Sénat et l'Assemblée n'ont pu traiter ces dossiers qu'à partir du 06 janvier 2014. Il a alors été décidé de consulter les conseils coutumiers.

Ainsi il vous est présenté aujourd'hui le projet d'avis du Sénat Coutumier.

Il appartient au Conseil coutumier de faire parvenir leur avis rapidement afin qu'ils soient ensuite visés dans celui du Sénat Coutumier.

• **Schéma d'aménagement 2025 :**

« Dans la première phase de diagnostic (2009), la vision des coutumiers n'a pas été intégrée comme il se doit.

En conséquence, les orientations issues de ce diagnostic nous donnent déjà un aperçu. C'est dans l'ADN, il en est de même que les codes miniers.

Comment voit-on les choses, comment on organise l'aménagement dans 25 ans 30 ans ? Chacun défend sa position : le monde économique, minier ...

Constat : le monde coutumier soulève des problématiques

depuis plus de 25 ans par rapport à l'inégalité subie par les kanaks à tous les niveaux. Or, le schéma ne correspond pas à la réalité et ne prend pas en compte l'accord de Nouméa ». Le discours du gouvernement est technique, nous faisons l'analyse critique du projet de société. Lecture du projet d'avis du sénat coutumier :

il faut que les conseils coutumiers aient les éléments afin de donner un avis sur le fond. Comment on met le système d'écriture sur tous ces schémas. Les aires devront apprécier et émettre un avis favorable, défavorable ou réservé au projet de délibération portant sur le schéma d'aménagement 2025 de la Nouvelle-Calédonie.

Dans le diagnostic, ils utilisent des termes pas toujours faciles à saisir, comme aller « vers une



société cohésive », « c'est comme dire au kanak de laisser un peu de lui, c'est-à-dire tout laisser, alors qu'il est déjà dans une situation inégale, les autres ils n'ont pas grand-chose à abandonner ».

• **Recensement de la population en 2014 :**

Nous avons reçu la demande d'avis le 30 décembre 2013, nous avons 1 mois mais après

consultation des conseils, cela nous donne 1 mois de plus ramenant le délai au 2 mars 2014. Nous avons retenu 4 points essentiels :

1. le bâti : il s'agit de recenser tous les bâtis y compris les abris de fortunes. Recenser les squats, tous types de logements et toutes personnes qui résident.

2. La compétence des agents recenseurs.

3. Les informations recueillies relatives à la communauté d'appartenance, plus précisément les statuts civils des personnes différentes

4. Les communications d'appartenance des flux migratoires.

C'est au kanak, au calédonien de décider du type d'intégration et non l'Etat. Position : « non à une intégration subie mais choisie » (= citoyenneté).



RAPPORT DE LA FORMATION SUR LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES JEUNES A LA RESPONSABILISATION ET AU LEADERSHIP

Introduction

Les 17 et 18 Décembre 2013, s'est tenue à la tribu de Saint Louis une formation dont l'objectif principal était de Renforcer les compétences des jeunes à la prise de responsabilité et au Leadership pour bien diriger et gérer leurs structures dans les 8 aires coutumières du pays.

49 jeunes de 6 aires coutumières (Drehu, DrubeaKamumé, laai, Nengöne, PaiciCamuki, Xaraccu) ont participé à cette formation mise en place par la Commission Education-Formation-Jeunesse du Sénat Coutumier.

Cette formation se situe dans la mise en œuvre des recommandations du congrès de Bangou (2010) et des résolutions du congrès de Lucilla (2012) à savoir d'accompagner les jeunes dans la mise en place de leurs structures (conseils ou autres) au niveau des aires et de leur fournir les méthodes et les outils appropriés pour les gérer efficacement dans le respect des règles et procédures coutumières.

4 animateurs ayant de l'expérience professionnelle et communautaire dans les divers domaines du programme ont encadré les jeunes durant ces deux jours de formation.

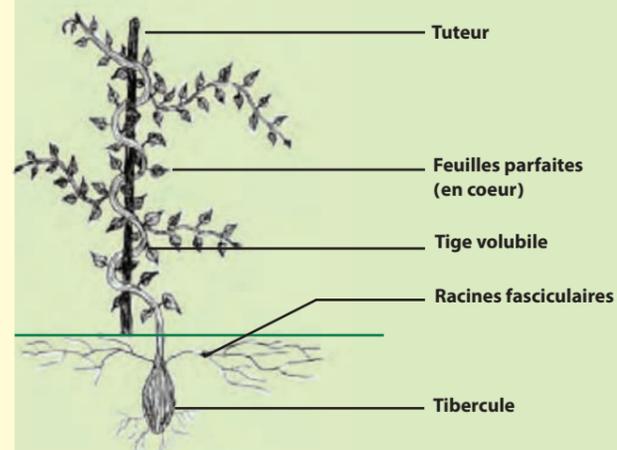
Le Président de la Commission Education-Formation-Jeunesse du Sénat Coutumier a contribué de manière permanente à la formation des jeunes ainsi que le personnel affecté à cette commission.

Le programme de la formation s'est déroulé en 4 parties

- 1 Culture de l'igname et Identité
- 2 L'arbre à problème et à solution
- 3 Plans d'actions et Leadership moderne
- 4 Les structures des Jeunes dans les aires.

1ère séance

Culture de l'igname et Identité



IGNAME (*dioscorea alata*): Plante adulte

Mesurer leurs connaissances et leurs compétences par rapport à la culture de l'igname dans leurs milieux.

Exprimer leur rapport et leur lien à l'Identité Kanak.

Les questions ci-dessous ont été posées aux jeunes pour vérifier leurs connaissances et leurs compétences concernant la culture de l'igname dans leurs milieux.

La période de la culture de l'igname est ouverte depuis juin.

• **Quelle a été votre participation dans tous les domaines dans l'accession au terrain dans les différentes étapes de la culture ?**

• **Quelles ont été vos difficultés ? Parler de vos forces et de vos faiblesses.**

• **Utilisez si vous le souhaitez la grille proposée pour synthétiser votre réflexion. Vous pouvez l'adapter ou en réinventer une autre.**

Formulez deux ou trois problématiques importantes pour vous



Les jeunes ont travaillé par aire. Le travail sur l'igname a permis aux jeunes de se plonger dans leur identité.

De manière générale, le cycle de l'igname est bien connu des jeunes dans leurs régions. Ils l'ont bien décrit avec les différences qui existent d'une aire à l'autre. Selon les jeunes, le Kanak est un être cyclique. Il est en harmonie avec la nature dans son travail. Le lien à la terre est fondamental. C'est la terre de leurs ancêtres.

Parmi les jeunes, certains cultivent l'igname, d'autre non. La question pour les jeunes c'est de savoir comment faire pour garder son identité même s'ils n'ont pas de champs d'ignames. Les jeunes pensent que se sont les valeurs que l'on attribue à l'igname qui sont importantes à vivre et qui font l'identité du Kanak.

Ces valeurs pour eux sont le respect, le partage, la solidarité, l'humilité.

Tout jeune qui veut commencer un champ d'igname doit faire un geste coutumier pour

avoir l'accord des vieux et pouvoir disposer du terrain.

Les jeunes pensent qu'il est important de cultiver l'igname pour les cérémonies coutumières (mariages, deuils, naissances) car l'igname est symbole de cohésion sociale. Elle tisse et renforce les liens entre les clans et les individus. Elle fait perdurer la relation.

Pour les jeunes l'igname rassure, valorise, renforce, donne les repères, aide à « rester debout », soulage.

Elle permet de prendre conscience des symboles et des valeurs de la société kanak. L'igname c'est leur identité..

L'immersion dans le cycle de l'igname a conduit les jeunes à renouer avec les racines profondes de leur identité.

Ce travail fut pour certains jeunes une véritable thérapie.



RAPPORT DE LA FORMATION SUR LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES JEUNES A LA RESPONSABILISATION ET AU LEADERSHIP



En effet, les jeunes ont dit qu'il faut d'abord qu'ils se sentent bien en eux pour vivre bien leur identité, l'affirmer et la transmettre.

Forces acquises :

valorisation de soi, valorisation de son identité, renforcement des valeurs coutumières.

Défis à relever :

s'intéresser davantage à la culture de l'igname, participer aux événements coutumiers pour la transmission de la coutume, bien remplir ses devoirs coutumiers, garantir la cohésion sociale.

2ème séance

L'Arbre à problèmes et à solutions

Objectifs de la séance :

Savoir identifier des problématiques, rechercher les causes, comprendre les conséquences et trouver les solutions appropriées.

Pourquoi avoir choisi l'arbre pour traiter des problématiques rencontrées par les jeunes ?

L'arbre fait partie du quotidien des jeunes. Il leur est familier. Ils peuvent s'identifier à lui. Le sapin représente chez le Kanak la masculinité, la puissance (l'homme), le cocotier représente la féminité, la fertilité, l'enracinement (la femme). Les jeunes savent comment un arbre né, vit et meurt. A partir de là, il leur est plus facile de comprendre la démarche recherchée à travers l'exercice de l'arbre à problèmes et à solutions.

Etape 1 :

Pourquoi faire un arbre à problèmes ?

L'arbre à problème est un outil méthodologique très simple, qui permet de schématiser pour mieux analyser une situation problématique. Cet exercice vous oblige à vous focaliser sur des problèmes rencontrés et à vous poser les bonnes questions.

Etape 2 :

Comment faire un arbre à problèmes ?

L'idée est de réfléchir aux relations de cause à effet entre les différents facteurs qui sont à l'origine des problèmes constatés. Ce travail s'effectue en trois temps :

- Enoncez clairement et précisément le problème central. Il sera la base du tronc de l'arbre.
- Identifiez ses causes principales et secondaires (les racines du problème).
- Identifiez ses conséquences (les branches) et trouvez des solutions pertinentes (ramifications).

Construire un arbre à problème est un travail très intéressant et dynamique. Pour qu'il soit d'une plus grande efficacité, réunissez-vous à plusieurs. N'hésitez pas à décomposer le problème sur plusieurs échelons si cela est nécessaire.

Etape 3 :

Quel lien entre l'arbre à problèmes et les situations rencontrées ?

Une fois les causes et les conséquences identifiées, il vous est possible de proposer des solutions pertinentes aux jeunes.

L'exercice de l'arbre a placé les jeunes dans la démarche de l'identification du problème, la recherche des causes, l'analyse des conséquences et la proposition de solutions adaptées.

Cette démarche peut être utilisée dans la vie personnelle des jeunes, dans leur vie familiale, scolaire, sociale, professionnelle et dans leurs activités associatives (arts et culture, religion, sport, musique etc...). Et

Cet exercice utilise une démarche qui est concrète, que les jeunes peuvent appréhender parce qu'elle part de leurs réalités culturelles, sociales, environnementales.

logiquement à travers cet exercice les jeunes comprennent mieux ce qu'on attend d'eux et perçoivent plus clairement là où ils veulent aller.

La remise en cause personnelle des jeunes vers une revalorisation d'eux-mêmes dans leur être, c'est-à-dire dans leur identité a été également le résultat escompté de cet exercice.

L'exercice sur l'arbre continue ainsi le processus d'émancipation individuelle dans le collectif kanak.

Les jeunes utiliseront cet outil pour le travail de leurs structures. Ils l'adapteront à leurs particularités et en retireront les bénéfices. Les bilans de leurs activités permettront de mesurer l'efficacité de cet outil.

Forces acquises :

rechercher en soi les problématiques, savoir utiliser un outil d'identification et de traitement des problèmes de société, savoir se situer dans un processus d'émancipation.

Défis à relever :

savoir identifier des indicateurs de progrès, savoir évaluer les résultats de l'action.

Recommandations de jeunes :

Travailler toutes les thématiques abordées dans les arbres dans les structures des jeunes en collaboration avec les Conseils d'Aire, les autorités coutumières, les institutions et des partenaires du développement que les jeunes auront identifiés.

Recommandations de jeunes :

Valoriser son identité, garder ses repères, cultiver l'igname quand on peut, vivre les valeurs de la coutume et les transmettre, être bien en soi.



RAPPORT DE LA FORMATION SUR LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES JEUNES A LA RESPONSABILISATION ET AU LEADERSHIP

3^{ème} séance

Plans d'actions et Leadership moderne

Objectifs de la séance :

Planifier des actions à mettre en œuvre par rapport à un calendrier et rechercher des partenariats à développer dans le cadre des actions à mener.

Suivre la mise en œuvre des actions et évaluer les résultats des actions entreprises.

Les jeunes se sont regroupés par aire et ont travaillé sur des Plans d'action pour l'année 2014.

Ils ont défini leurs priorités d'action et la période de mise en œuvre de ces actions. Ils ont également ciblé des objectifs à atteindre et identifié les par-

tenaires avec lesquels ils souhaitent collaborer.

Forces acquises :

savoir élaborer un Plan d'action et le mettre en œuvre. Travailler de manière interactive et participative. S'assurer des bonnes procédures à adopter sur le plan coutumier pour une réalisation efficace des plans d'action.

Défis à relever :

du suivi et de la pertinence dans la mise en œuvre des plans d'action. Parvenir à des résultats concluants.

Recommandations de jeunes :
que le suivi de leurs actions soit assuré par les animateurs (Rolande, Sophie, Jean-François et Clément) durant l'année 2014 et qu'une évaluation des résultats soit faite en 2015. Les jeunes souhaitent que les Conseils d'Aire leur accordent les moyens de la mise en œuvre de leurs plans d'actions.

A retenir :

Le leadership c'est la capacité à diriger et l'action de diriger. Le leadership permet d'apporter une vision et une orientation ainsi que des valeurs et des buts dans le travail.

Le leadership est un concept qui se réfère à la fois à :

- **du savoir-être** : avoir des qualités et des capacités à s'engager et à motiver les autres.
- **du savoir-faire** : un ensemble de comportements et d'actions qui vont susciter l'adhésion, influencer et entraîner d'autres personnes à agir dans la direction annoncée.
- **de l'action** pour faire face à la réalité et obtenir des résultats.



Les informations ci-après ont été données aux jeunes sur le Leadership.

Le Leadership, c'est quoi ?



Planning : **Planifier**
Controlling : **Contrôler**
Managing : **Diriger**
Supporting : **Assister**
Informing : **Informer**
Evaluating : **Evaluer**

Les 4 types de Leadership

Le style directif :

Structurer : le leader donne des instructions et des consignes précises.

Le style persuasif :

Mobiliser : le leader donne des instructions précises et explique les raisons de ses choix.

Le style participatif :

Associer : le leader écoute, parle peu et travaille sur un pied d'égalité avec ses collaborateurs ou dans une association avec les responsables ou les membres.

Le style délégitif :

Responsabiliser : le leader reste en retrait mais est disponible et répond aux sollicitations.

Dans les structures de jeunes, il conviendra d'adopter les styles de Leadership

Correspondant aux situations à traiter

LES VALEURS

Dans les structures de jeunes, il conviendra d'adopter les styles de Leadership correspondant aux situations à traiter.

Quelques valeurs à prendre en considération

Le respect,
La solidarité,
L'esprit d'équipe,
L'innovation,
La performance,
La responsabilité

A retenir :

Les valeurs doivent guider les comportements de chacun au sein des structures de jeunes et doivent contribuer à leur bon fonctionnement.

RAPPORT DE LA FORMATION SUR LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES JEUNES A LA RESPONSABILISATION ET AU LEADERSHIP

Les 4 caractéristiques du leadership

1. Influencer et fédérer un groupe

Le leadership est une autorité d'influence, basée sur les relations que le leader noue avec les membres d'un groupe. Cela implique pour le leader de :

- **Communiquer** efficacement avec les membres du groupe
- **Faire adhérer l'équipe** à un but commun
- **Motiver les membres** de l'équipe à atteindre les objectifs fixés

2. Pour atteindre un but commun

Un groupe se définit par la réalisation d'un but commun, qui se manifeste à trois niveaux :

- Une vision, qui a pour objet d'inspirer les membres de l'équipe et de donner du sens à l'action.
- Un ou plusieurs buts, qui ont pour objet de cadrer l'action. Les buts constituent une « mise en mots » de la vision.

Plusieurs objectifs - stratégiques et opérationnels - qui ont pour objet d'orienter l'action. Les objectifs sont les buts à atteindre traduits en indicateurs mesurables et organisés dans le temps.

3. Dans une relation de confiance mutuelle

Un leader tient son autorité des membres du groupe, qui le reconnaissent comme tel. Cela implique :

- Une confiance du groupe vers le leader et une confiance du leader vers le groupe.
- Un respect mutuel et une écoute réciproque.
- Et bien entendu l'exemplarité du leader, s'il veut conserver la confiance du groupe dans le temps...

4. Pour une durée limitée

On ne peut pas être un leader à tout moment, sur une longue période, l'envi-

ronnement joue un rôle prépondérant. Il appartient au leader d'être capable - lorsque la situation l'exige - de « lâcher » son leadership, ce qui implique :

- D'utiliser les leviers du leadership participatif ou démocratique (solliciter les membres du groupe et partager avec eux la responsabilité de la prise de décision).
- D'être capable de laisser la place aux autres quand c'est nécessaire (notamment lorsqu'une personne est plus compétente sur un sujet donné).
- De faire preuve d'humilité, car un leader n'existe que par l'intermédiaire d'un groupe...

Les jeunes pensent qu'ils ont tous des potentiels en eux qu'il faut valoriser et exploiter pour faire les bons choix et prendre les bonnes décisions. Selon eux, il faut faire avancer le travail au niveau de la jeunesse pour être en mesure de diriger le Pays demain. Les jeunes ont affirmé qu'ils sont tous « Leaders ».

Forces à acquérir :

s'inscrire réellement dans les concepts du Leadership pour bien diriger les structures des jeunes. Appliquer les informations données sur le Leadership selon les particularités des aires.

Adopter les bons comportements pour un Leadership pertinent. Concilier le Leadership traditionnel et le Leadership moderne dans les actions à mener.

Recommandations de jeunes :

poursuivre les formations en Leadership dans les aires pour les aider à bien diriger leurs structures.



Présentation du Sénat Coutumier et du socle commun des valeurs Kanak (SCVK)

Le Président du Sénat Coutumier, Mr Paul Vakié, accompagné de sénateurs sont venus à la rencontre des jeunes pour exposer le travail du Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie.

Après le geste coutumier de bienvenue, les sénateurs ont pris la parole pour parler du rôle de l'institution et de ses objectifs. Le Sénat Coutumier est une force de proposition.

Il s'attache à renforcer l'identité kanak pour bien vivre dans la culture.

En 1988, c'est la création du Comité Consultatif coutumier reconnu par les Accords de Matignon. En 1998, le Sénat Coutumier remplace le comité consultatif avec l'Accord de Nouméa.

En 2008, Le Sénat Coutumier a réalisé une étude sur la Jeunesse Kanak qui a révélé un malaise profond chez les jeunes qu'il convient de traiter d'un point de vue institutionnel à travers diverses actions stratégiques.

C'est ce que fait la Commission-Education-Jeunesse du Sénat Coutumier depuis 2010.

Pour le Sénat Coutumier, la coutume interpelle autant les jeunes que les anciens. Les jeunes représentent une chefferie et chacun est là pour transmettre les valeurs de la société Kanak et remplir ses devoirs coutumiers.

Le Respect et l'Humilité doivent passer au premier plan car ces valeurs font partie de l'identité du Kanak.

Les jeunes doivent nécessairement s'impliquer dans le travail des clans pour apprendre et pratiquer la coutume, pour devenir des responsables au sein de leurs familles et de leurs clans.

Concernant le Socle Commun des Valeurs Kanak (SCVK), les sénateurs informent les jeunes que le travail a débuté en Décembre 2012 et se poursuivra durant les années 2013 et 2014.

3 thèmes ont été retenus : le Droit Civil Coutumier, les terres et ressources, l'organisation sociale coutumière. La philosophie de ce travail se base sur la manière de l'homme kanak de voir le monde et de transmettre la parole des ancêtres. Le cycle de la vie du Kanak est au centre du travail du SCVK (mariages, naissances, décès).

Le SCVK est un projet de société au niveau Pays qui défend les valeurs kanak et permet de se projeter dans l'avenir. Pour le Sénat Coutumier, ce projet devra être pris en compte dans la Constitution du futur pays.

Le premier travail a consisté à collecter les pratiques coutumières dans les différentes aires du pays (chercher la parole au pied des sapins et des cocotiers).

Des Etats Généraux ont eu lieu sur les trois thèmes associant les hommes, les femmes et les jeunes. La synthèse générale de ces trois Etats généraux a été présentée au Centre Jean-Marie Tjibaou en



RAPPORT DE LA FORMATION SUR LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES JEUNES A LA RESPONSABILISATION ET AU LEADERSHIP

Novembre 2013. Le Sénat Coutumier retournera dans les chefferies pour présenter les résultats des Etats Généraux et le faire valider en Avril 2014. Le Sénat Coutumier travaille actuellement à l'élaboration de plans d'actions stratégiques pour les années à venir.

Les sénateurs indiquent que tout ce travail est là pour aider les Kanaks à bien se situer dans la société d'aujourd'hui tout en renforçant leurs valeurs, leurs traditions et leur culture.

Comment faire passer tout ce travail à l'école est une préoccupation du Sénat Coutumier et plus particulièrement de la Commission Education-Formation-Jeunesse qui a déjà entamé une réflexion sur l'Ecole de la Coutume demandée par les jeunes.

Le Sénat Coutumier a encouragé les jeunes à devenir de véritables Leaders dans leurs communautés et pour le Pays.

Recommandations de jeunes :

apporter leurs visions, leurs idées, leurs aspirations au travail du SCVK. Devenir acteurs du SCVK. Poursuivre la réflexion sur l'Ecole de la Coutume et la mettre en lien avec le SCVK.



4ème séance

Les Structures des Jeunes dans les aires

Présentation du travail réalisé par les Jeunes de PaïciCamuki et les Jeunes de Drubea Kapume.

Discuter de la mise en place des structures des Jeunes dans les aires recommandée par le Congrès des Jeunes de Bangou.

Identifier les forces et les obstacles à la mise en place de ces structures et émettre des propositions.

Les Jeunes de l'aire PaïciCamuki ont partagé leur expérience sur le travail qu'ils ont réalisé pour la mise en place de leur Conseil des Jeunes.

Ce travail a commencé depuis plus d'une année et a nécessité plusieurs réunions avec des responsables de l'aire.

Le Conseil d'aire a accepté la proposition des jeunes d'avoir 2 représentants par district. Il y a 8 districts dans l'aire PaïciCamuki (côte Est- côte Ouest).

A présent deux districts n'ont pas nommé de responsables. Les jeunes continuent de travailler pour avoir leurs 16 représentants.

Le Conseil des clans valide par consensus les propositions de choix des jeunes et le Conseil d'aire acte. Le principe de la parité hommes-femmes est respecté.

Les jeunes nommés par les districts assistent aux réunions de la commission du développement économique et de la culture du Conseil d'aire et donnent leurs avis.



Les jeunes se retrouvent tous les deux mois pour définir les missions de leur conseil, cibler les objectifs et travailler sur la programmation.

Le Conseil d'aire prend en charge leurs besoins (transports, repas, hébergement).

Les jeunes de l'aire PaïciCamuki ont exprimé leur joie d'être bien soutenus par les vieux, les responsables coutumiers et le Conseil d'aire. Cela les motive et les encourage à aller de l'avant.

Les jeunes des autres aires ont trouvé cette expérience positive et vont essayer de suivre le chemin des jeunes de PaïciCamuki.

Les Jeunes de l'aire DrubeaKapume ont également fait part de leur expérience.

Des jeunes de cette aire ont participé au Congrès de Bangou.

Suite à ce congrès, les jeunes ont organisé un Carrefour des jeunes à Touaourou en

2011 auquel ont participé 50 jeunes. Puis 80 jeunes de l'aire DrubeaKapume ont participé au Congrès de Lucila en 2012.

En 2013, une formation de quatre jours sur le thème : Jeunesse et Identité kanak a été organisée par les jeunes en collaboration avec le Conseil d'aire. 15 jeunes ont pris part à cette importante formation.

Les Jeunes de Drubea Kapume se retrouveront pour d'autres actions en 2014 autour du thème de la Délinquance.

Ces expériences ont intéressé les jeunes et les aideront à s'investir plus dans la mise en place de leurs structures.

Selon les jeunes, des freins existent à la mise en place des structures des jeunes mais ils pensent que bien expliquer leurs attentes, leurs motivations, leurs engagements aidera à lever les obstacles intergénérationnels et matériels.

Forces acquises :

2 structures des jeunes qui ont bien démarré sur 8. Bon soutien des aires et des autorités coutumières.

Défis à relever :

Mise en place des structures des jeunes dans les 6 autres aires coutumières. Devenir des Leaders performants et productifs.

Recommandations de jeunes :

mettre en place les structures des jeunes en 2014 avec l'aide et le soutien des Conseils d'aire et des autorités coutumières. Motiver les jeunes pour la mise en place de leurs structures. Intéresser les jeunes aux enjeux qui les concernent.

Perspectives de travail pour 2014

Les jeunes ont décidé de poursuivre le travail de la formation dans leurs aires respectives. Ils souhaitent que des formations sur le renforcement de leurs compétences à la responsabilité et au Leadership soient organisées avec d'autres jeunes de leurs aires.

Cela les aiderait à accélérer la mise en place de leurs structures.

Le travail sur les Plans d'action devra nécessairement se faire avec l'accompagnement de Rolande Trolue, Sophie Vakié, Clément Grochain et Jean-François Lalié.

Des bilans seront établis par chaque aire sur ce travail. Ces bilans parviendront à la Commission Education-Formation-Jeunesse du Sénat Coutumier avant le mois d'Octobre 2014 en préparation du 3ème Congrès de la Jeunesse Kanak.



DÉLÉGATION DE L'ONU EN DÉPLACEMENT

Le 10 mars 2014

La délégation conduite par M. Amadu Koroma, représentant permanent adjoint de Sierra Leone et Vice-président du Comité des 24 de l'ONU sur la décolonisation était composée de :

A la veille des élections provinciales, une délégation de l'ONU s'est rendue en Nouvelle-Calédonie pour s'enquérir du suivi de la mise place de l'accord de Nouméa.

Lors de cette visite, la délégation s'est rendue au Sénat Coutumier selon le protocole de visite de courtoisie auprès des représentants du peuple Kanak.

- M. Robert Guba Aïsi, représentant permanent de Papouasie-Nouvelle-Guinée

- Fred Sarufa, représentant permanent adjoint de Papouasie-Nouvelle-Guinée

- M. Esala Nayasi, Directeur de la section des traités du ministère fidjien des Affaires étrangères,

- M. José Eduardo Proano, Premier secrétaire de la mission permanente de l'Équateur

- Mme Laura Vaccari, chef de l'unité décolonisation du Secrétariat de l'ONU

- M. Hermès Penaloza, expert à l'unité décolonisation du Secrétariat de l'ONU

- Mme Jullyette Ukabia, Secrétaire du comité de décolonisation

- M. Amidou Barka Ba, expert électoral indépendant



En réponse à ces remarques positives, M. le Président Paul VAKIE a déclaré :

Monsieur le Vice-président du C24 et chef de délégation Monsieur le Représentant permanent de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Monsieur le Représentant permanent adjoint de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Monsieur le Directeur de la section des traités du Ministère Fidjien des Affaires Etrangères, Monsieur le Premier secrétaire de la mission permanente de l'Équateur Madame la chef de l'unité décolonisation du Secrétariat de l'ONU Monsieur l'Expert à l'Unité décolonisation du Secrétariat de l'ONU Mesdames, Messieurs,

Devant la grande case, en présence de tous les coutumiers, M. Amadu Koromora a pris la parole pour exprimer sa plus profonde joie d'être reçu par les autorités coutumières, et le grand plaisir d'avoir pu constater au préalable les nombreux progrès effectués par les autorités coutumières pour faire valoir les droits du peuple Kanak.

A l'heure où le débat se radicalise entre indépendantistes et non indépendantistes, se cristallisant d'une part sur le corps électoral appelé à se prononcer sur les élections provinciales et d'autre part sur celui qui va se prononcer sur le référendum de sortie, le sénat coutumier en tant qu'institution représentative de la légitimité et de la souveraineté autochtone des chefferies, s'interroge sur la bonne foi et la sincérité de l'Etat français en tant que puissance de tutelle. En effet, notre pays, la

Nouvelle-Calédonie vit depuis 1998 avec l'accord de Nouméa, un processus de décolonisation ou d'émancipation vis à vis de la France, puissance de tutelle. Cet accord a été précédé des accords de Matignon & Oudinot signés par Jean Marie TJLBAOU au lendemain de la tragédie d'IAI et de la période de guerre civile larvée (1984-1988), avec pour objectif de ramener la paix, de permettre un partage du pouvoir, le rééquilibrage économique et de lancer des mesures de dé-

colonisation. La question posée au référendum national du 6 novembre 1988 fut « Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le Président de la République et portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 ».

En 1998 avant la signature de l'accord de Nouméa, le principe du maintien du corps électoral bloqué en référence au corps électoral ayant voté au référendum de 1988 fait l'objet d'un nouveau bras de fer avant d'être validé par les trois partenaires des accords. Ce point est la pierre angulaire du processus de décolonisation et c'est de la seule responsabilité de l'Etat Français si ce point clé de l'accord de Nouméa a attendu 2007 et

DÉLÉGATION DE L'ONU EN DÉPLACEMENT



kanak, de même qu'une formation ciblée de cadres autochtones pour occuper les postes d'encadrement et de responsabilité dans la gestion du pays (72, 73, 74, 75) ;

- au point 76, il indique « Il faut s'efforcer d'accroître la participation des kanaks à la vie électorale et faire disparaître tout ce qui ferait obstacle à cette participation. Il conviendrait de prêter une attention particulière à l'inscription des kanaks sur les listes électorales aux fins des futurs référendums sur le statut de la Nouvelle-Calédonie » ;

- Il évoque également les limites constatées dans les autres domaines : terres et ressources, langue kanak, culture et patrimoine kanak, disparités économiques et sociales (situation carcérale), enfance jeunesse et femme kanak.



le vote du Congrès de Versailles du parlement Français, pour être mis en œuvre entraînant de facto l'inscription de milliers de nationaux français non concernés par l'avenir du pays. Le sénat coutumier considère que l'effet cumulé sur le plan du corps électoral « figé », du référendum national de novembre 1988 et du référendum de 1998 portant approbation de l'accord de Nouméa doit être respecté et vérifié pour que l'on puisse considérer que le processus de décolonisation suivi est sincère et de bonne foi. Comment pourrait-on justifier que de nouveaux mécanismes juridiques viennent enrayer un processus de décolonisation et cela en favorisant l'entrée de nouveaux nationaux français, là où le peuple français avait considéré qu'il appartenait aux Calédoniens dans la composition du corps électoral de 1988, de s'autodéterminer. Comment justifier également la radiation des listes électo-

rales, de kanaks qui du fait de leurs activités ont été contraints de passer quelques années à l'extérieur du Pays. Si le corps électoral est la pierre angulaire du processus d'autodétermination du pays, le Sénat coutumier interpelle également sur la situation du peuple kanak sur le plan culturel, économique et social ainsi que sur le respect et la mise en œuvre des droits autochtones.

A ce titre, James ANAYA, rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des peuples autochtones après une visite en Nouvelle-Calédonie qui s'est tenue du 6 au 13 février 2011 a présenté un rapport en septembre 2011 au Conseil des droits de l'homme, lequel traite de la situation du peuple kanak, peuple autochtone de Nouvelle-Calédonie. Il indique en particulier au point 66 :

« Le peuple kanak, tout en participant à la décolonisation avec les autres habitants de la Nouvelle-Calédonie considé-

rés comme légitimes, est par ailleurs l'objet de protections internationales propres aux peuples autochtones. Beaucoup de dispositions contenues dans l'accord de Nouméa vont plus loin que la Déclaration et celle-ci devrait guider l'interprétation et l'application de l'accord de Nouméa et l'élaboration de toutes les lois et de toutes les politiques qui affectent le peuple kanak... » Ce rapport souligne les limites constatées sur les questions relatives au respect des droits de l'homme dont les droits autochtones. Ainsi, le rapport évoque les différents thèmes suivants :

- les limites du dispositif judiciaire (69, 70 et 71) ;
- sur la participation des kanaks à la vie politique et au gouvernement, le rapporteur préconise une plus grande autonomie de moyens et de ressources en même temps qu'un pouvoir décisionnel et de contrainte dans les matières qui intéressent l'identité

Depuis ce rapport, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté le 27 août 2012 un vœu, à l'unanimité, par lequel la haute assemblée du pays décide de travailler à la mise en œuvre des principes de la Déclaration dans les limites de la constitution française. Depuis la présentation du rapport ANAYA, le sénat coutumier constate que les recommandations contenues, n'ont toujours pas trouvé un début de réponse ; Que dans tous les domaines, la situation s'est encore détériorée compte tenu du ralentissement économique observé à la fin des grands chantiers industriels.

De même, la situation s'est complexifiée sur le plan du droit applicable, pour le peuple kanak, avec le transfert des nouvelles compétences (droit civil, commercial, sécurité civile). En réaction à cette situation figée sur le plan politique et institutionnel, le Sénat Coutumier a lancé et mené avec l'ensemble des autorités coutumières et les composantes de la société civile, un travail de formulation et d'écriture du socle des valeurs kanak et des principes fondamentaux de la coutume kanak. Ce chantier qui a duré une année complète doit se conclure en fin avril par l'adoption d'une charte dont l'intitulé devrait être « Charte du peuple kanak sur le socle commun des valeurs kanak et les principes fondamentaux de la civilisation kanak ». Cette charte à laquelle doivent adhérer toutes les Chefferies kanak, proclamera les droits inaliénables du peuple autochtone kanak à



l'autodétermination et à l'exercice de sa souveraineté dans la gestion sur le plan interne des affaires de la Kanaky - Nouvelle-Calédonie. En effet, sur le principe, le peuple kanak considère qu'en tant que peuple autochtone, il est le peuple colonisé par la France, puissance coloniale qui a pris possession du territoire de l'ensemble de ses chefferies à partir du 24 septembre 1853 date de la prise de possession. A ce titre, la résolution 1514 du 14 décembre 1960, dite « Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux » ne s'applique à la NC considérée comme territoire sous tutelle de la France, qu'en rapport avec la situation du peuple kanak.

Il y a lieu de rappeler que du fait de la situation du rapport de force défavorable en 1988 où le peuple kanak avait dû

faire face aux populations non kanak arc boutées dans la défense de leurs droits démocratiques issus de la constitution française, un certain nombre de concessions ont été faites dont l'incorporation au-delà des victimes de l'histoire telles que définies en 1984 au moment des discussions de Nainvilles Les Roches, de dizaines de milliers de nouveaux venus, nationaux français.

Cumulé à la non mise en œuvre des recommandations de James ANAYA et aux grandes difficultés toujours grandissantes rencontrées par les composantes du peuple kanak, le Sénat coutumier demande aux instances de l'ONU d'interpeller la France et les partenaires politiques des accords de Nouméa sur la sincérité et la bonne foi de leur engagement pour mener à terme le processus de l'accord de Nouméa qui ne pourra

conduire à un statut quo, à un retour en arrière ou à une solution de partition du territoire des chefferies qui fondent l'identité du peuple kanak, peuple autochtone mélanésien du pacifique sud.

«
A la suite du discours du Président du Sénat Coutumier, les deux délégations sont entrées dans la grande case où elles ont discuté des généralités relatives aux travaux du Sénat Coutumier et de ses attentes vis-à-vis des autorités locales et de l'état français ainsi que du besoin du support de l'ONU.
»

Socle Commun des Valeurs Kanak

LES 3 PIROGUES

L'année 2014 a débuté le 1er février 2014 à Belep (Pays Bélema) où nous avons lancé les « trois pirogues » qui ont sillonné, du 10 au 21 mars, la Grande Terre du Nord au Sud jusqu'à L'Île Ouen et les Îles LOYALTE jusqu'à l'Île des Pins.

A cette occasion, environ 40 réunions se sont tenues dans les chefferies. Près de 2000 personnes ont assisté à ces réunions où la charte a été lue et présentée. Une présentation du projet de CHARTE a aussi été faite devant l'assemblée de la Province Nord. Enfin, les 04 et 05 avril derniers, un colloque juridique a permis de donner la parole à une quinzaine de juristes locaux et de l'extérieur (France, Canada, Réunion) sur l'approche juridique du pluralisme et sur les différents domaines du droit applicable en Nouvelle-Calédonie. C'est dire la mobilisation importante que nous avons conduite et le SENAT profite de cette occasion pour remercier chacun d'entre vous et tous ceux qui ont participé, les membres des comités d'Animation et de Pilotage ainsi que les vieux, les femmes et les jeunes.

Sur 350 chefferies et Districts coutumiers, environ 375 autorités coutumières (grands chefs, chefs, et présidents des conseils des chefs de clans) ont adopté et signé la Charte du peuple kanak. Ceux qui ne l'ont pas encore fait, pourront continuer de le faire.

Grâce à vous, nous pouvons dire qu'en mettant ensemble les « bouts de parole » que vous avez donnés, nous avons réussi à écrire par nous-mêmes notre histoire et nos valeurs communes aux 8 pays coutumiers.

Elle assoit le Droit Coutumier kanak dans le champ juridique de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat.

C'est dire que la CHARTE du peuple kanak est le produit d'une écriture endogène de notre histoire et de nos principes.

Cette écriture est le fruit de nos travaux consensuels sur la philosophie kanak, notre vision de l'histoire et de nos réalités d'hier et d'aujourd'hui, pour construire l'avenir.

C'est le résultat synthétisé de nos travaux. Dans sa dernière mouture, elle a intégré les observations émises lors de la tournée des pirogues et a été revisitée avec les juristes.

Cette Charte n'est pas figée dans le marbre

Elle présente aujourd'hui une cohérence parfaite et offre une lecture plus limpide. Enfin, elle assoit le Droit Coutumier kanak dans le champ juridique de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat.

Cependant, comme promis lors de la tournée des pirogues, cette Charte n'est pas figée dans le marbre. Car la coutume évolue avec la société !

Donner à notre jeunesse des repères

En travaillant sur le socle commun des valeurs Kanak, nous avons revisité les composantes de la civilisation Kanak et revêtu l'IDENTITE KANAK de ses parures pour lui permettre au nom de ses droits en tant que peuple premier, d'assumer ses responsabilités.

Repositionner correctement les droits autochtones Kanak

Cette démarche est entreprise à la fin du processus de l'accord de Nouméa.

Elle aurait dû ou pu se tenir au tout début, car l'on se rend bien compte aujourd'hui que la

citoyenneté et le destin commun ne pourront se construire que si on arrive à repositionner correctement les droits autochtones Kanak.

En travaillant sur le socle commun des valeurs Kanak, nous pouvons nous rendre compte de la vraie dimension et de l'actualité toujours prégnante du préambule de l'Accord de Nouméa.

Avec la CHARTE, chaque chefferie ne doit plus être isolée.

Il faut organiser nos solidarités et notre coopération pour nous aider mutuellement. Dans chaque chefferie, il faudra aussi s'atteler à régler les conflits quels qu'ils soient - dont ceux survenus au moment des événements de 1984-1988 - qui perdurent et travailler à la réconciliation dans le Pays.

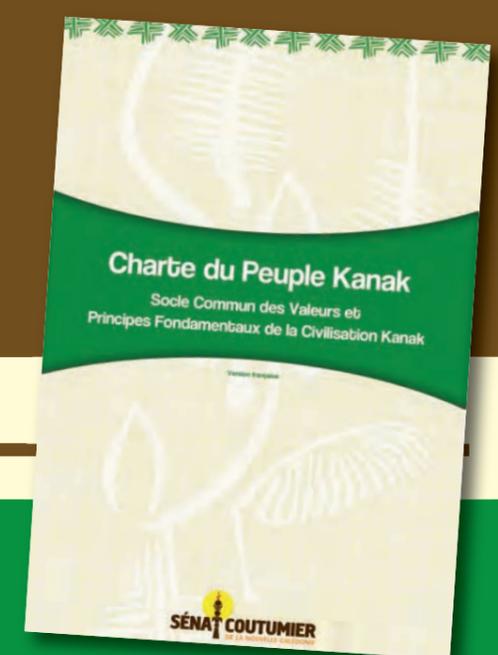
Grâce au socle commun des valeurs Kanak et au travail de mobilisation, nous allons pouvoir donner à notre jeunesse des repères et à la société Calédonienne des références et une nouvelle vision de la société à construire.

Nous citons aujourd'hui le titre 4 de cet Accord.

4. La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps.

...

Il est aujourd'hui nécessaire de poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun.



Notre CHARTE ouvre la voie à l'INNOVATION et à la CREATIVITE dans tous les domaines.

Avec la CHARTE, nous repositionnons la société Kanak autour de ses valeurs et principes. Le fait de les formuler par écrit nous permet aujourd'hui et demain d'interroger la société calédonienne en général et les institutions politiques en particulier sur la pertinence et la durabilité des solutions proposées actuellement par le système étatique de la Nouvelle-Calédonie et cela dans tous les domaines.

Notre CHARTE ouvre la voie à l'INNOVATION et à la CREATIVITE dans tous les domaines. Ce faisant, elle ouvre de nouvelles voies de dialogues, de discussions et de négociations.

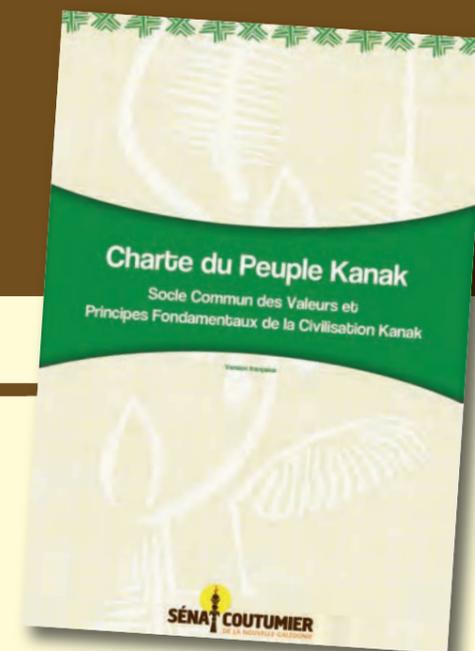
Nous pourrions grâce à la CHARTE, renégocier les politiques publiques Kanak que nous n'avons jamais pu faire aboutir jusqu'à présent : notamment, un plan ambitieux sur le foncier et l'aménagement des terres, une autre approche de l'exploitation des ressources minières et naturelles, une promotion maîtrisée et volontariste de l'enseignement de la culture et des langues, une nouvelle approche de la justice et de l'ordre public, du soin médical et de la prévention.

Pour les autorités coutumières et la population autochtone Kanak, l'adoption de la CHARTE doit être un détonateur ou une étincelle dans les clans et les chefferies permettant une REAPPROPRIATION de NOS DROITS, dans chaque territoire ou zone d'influence coutumière.

Pour la jeunesse Kanak, la CHARTE doit être un formidable levier de reconnaissance identitaire et de repères dans la vision de la société et dans la construction des individus responsables dont la société actuelle a besoin.

LES 3 PIROGUES

Socle Commun des Valeurs Kanak



Le modèle de construction n'a rien de nouveau, puisqu'il approfondit le pluralisme juridique et institutionnel de l'Accord de Nouméa. En revanche, il propose de prendre comme un fait acquis et incontournable le contenu de la CHARTE.

Nous pensons que cela s'inscrit dans la continuité de l'adoption à l'unanimité par le CONGRES de la NC du VŒU SUR LA MISE EN ŒUVRE de la DECLARATION des NATIONS UNIES sur LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES.

Un plan d'action pour l'immédiat et les années à venir

Pour concrétiser la CHARTE, le sénat coutumier va proposer aux conseils coutumiers et aux chefferies, dans les semaines et mois qui viennent, un plan d'action pour l'immédiat et les années à venir.

Discuter sur les moyens à mettre en place pour permettre le respect de la CHARTE.

A partir de juin 2014 – suite aux élections provinciales et du congrès –, nous serons prêts à discuter avec les institutions de la Nouvelle-Calédonie et des provinces ainsi que de l'Etat, sur les moyens à mettre en place pour permettre le respect de la CHARTE et une mise en œuvre progressive de ses principes.

Avant de conclure, nous réaffirmons que cette CHARTE est au terme du processus de l'Accord de Nouméa, la contribution du peuple autochtone Kanak à la construction d'un nouveau projet de société.

La CHARTE du PEUPLE KANAK, est ce que nous portons dans le panier des négociations sur l'après Accord de Nouméa.

La CHARTE du peuple kanak assoit le droit coutumier kanak dans le champ juridique de la NC et de l'Etat.

Elle est le fondement d'un système juridique de droit coutumier

qui pourra coexister avec des passerelles, avec le système juridique de droit commun.

Aussi, la construction du destin commun passe par la prise en compte au niveau constitutionnel du Socle des valeurs et des principes fondamentaux de la civilisation Kanak.

Permettez-moi au nom des 16 sénateurs des 8 pays KANAK, Honorables Grands Chefs, Chefs et Autorités Coutumières, de vous remercier pour votre engagement à faire aboutir cette CHARTE qui va « enraciner et remettre debout » toutes nos chefferies et le peuple Kanak.

Nous terminons aujourd'hui un cycle d'un an, celui de l'igname,

Pour conclure, je voudrais remercier au nom de notre Institution, les invités et la population venus nombreux pour cette première fête de l'igname du peuple kanak et pour la proclamation de la Charte.

Nous terminons aujourd'hui un cycle d'un an, celui de l'igname, notre valeur identitaire vitale.

A un jour près, un an avant- le 03 mai 2013- nous lançons le chantier du Socle Commun des Valeurs Kanak au Mont Dore.

Ce 26 avril ici à Ko We Kara – lieu où on rassemble et célèbre les grandes coutumes, appellation proposée à

l'époque par le vieux Tikouré - l'igname nouvelle fruit spirituel de la terre des ancêtres, accompagnera et nourrira la proclamation de la CHARTE du PEUPLE KANAK.

Nous avons réuni hier soir, 8 tas d'ignames apportées par les 8 poteaux de la grande case kanak.

Elles seront servies à midi puis les danses et chants feront vibrer les entrailles de la terre de Drubéa.

Deux générations après 1946, phase ultime de l'histoire coloniale violente, laquelle a aussi contribué à cimenter l'UNITE du peuple Kanak, nous reformulons le cycle de la vie de notre peuple et des enfants de cette terre héritée de nos ancêtres.



Samedi 26 avril 2014, en clôture du Congrès Extraordinaire du Pays KANAK PROCLAMATION DE LA CHARTE DU PEUPLE KANAK

Par le Président Paul VAKIE

Honorables grands chef, chefs,
Honorable, votre excellence Président du MALVATU
MAORI- Grand Chef

Chers autorités coutumières, présidents des conseils, chefs
de clan

Messieurs les présidents et membres des Conseils coutumiers
Chers autochtones,

Messieurs les représentants de l'Eglise Catholique et des
Eglises protestantes

Mesdames et messieurs les représentants de la société
civile

Messieurs les membres du CES

Mesdames et messieurs les représentants des Institutions

Monsieur le Président du Congrès

Monsieur le membre du Gouvernement chargé des
affaires coutumières

Mesdames et messieurs les citoyens de la Nouvelle-
Calédonie

Nous allons procéder à la PROCLAMATION DE LA
CHARTER DU PEUPLE KANAK .

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Hoot Maa Waap
... les chefferies adhérentes sont :... (liste en annexe)

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Paicci Camukhi

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Ajie Arho

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Xaracuu

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Iai

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Drehu

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Nengone

J'appelle les grands chefs, les chefs du pays Djubéa Kapïme

L'ADOPTION et la PROCLAMATION
de la CHARTE DU PEUPLE KANAK
est l'ACTE HISTORIQUE FONDA-
TEUR de ce XXIème siècle, pour le pe-
uple AUTOCHTONE de la NOUVELLE
CALEDONIE.

1) Il s'agit du premier ACTE DECISION-
NEL constatant la mise en place de l'AS-
SEMBLEE DU PEUPLE KANAK,
expression de son UNITE et affirmant
son DROIT A L'AUTODETERMINA-
TION.

Cet acte est le produit de notre vision de l'
histoire en tant que peuple autochtone, dé-
veloppé à partir d'un processus participatif,
transparent et consensuel et à partir de notre
organisation sociale propre et de nos pra-
tiques et coutumes contemporaines.

2) Cette Charte créé en la définissant un
cadre juridique pour asseoir la recon-
naissance du peuple kanak.

Il émane de vous tous - peuple autochtone
de ce pays pour garantir vos droits et dé-
fendre les valeurs de la civilisation kanak.
Dans les décennies et siècles à venir, grâce
à la CHARTE, l'âme de ce pays restera at-
taché à « Téa Kanaké » et aux mythes de nos
ancêtres.

3) La Charte synthétise l'ensemble des
valeurs kanak et des principes fondamen-
taux de la civilisation Kanak.

A ce titre, la CHARTE ou la DECLARA-
TION qui en découlera, devra trouver sa
place dans toutes CONSTITUTIONS aux
côtés de la Déclaration des droits de
l'homme et du citoyen, dont elle est par dé-
finition une composante.

4) La Charte assoit le Droit Coutumier
kanak dans le champ juridique de la
Nouvelle Calédonie et de l'Etat Français.

Elle est le fondement d'un système juridique
de droit coutumier qui pourra coexister, avec
des passerelles, avec le système juridique de
droit commun. Elle ouvre également la voie
au dialogue avec les institutions calédo-
niennes en matière de mise en œuvre des po-
litiques publiques kanak.

5) La Charte permettra enfin, de don-
ner des repères clairs à la jeunesse et à nos
populations et d'offrir des références à la

société calédonienne dans l'élaboration
du PROJET DE SOCIETE.

Ainsi,

Après avoir constaté votre adhésion ainsi
que celle des autorités coutumières des 8
Pays kanak enregistrée depuis le 12 avril
2014,

Je propose que le CONGRES EXTRA-
ORDINAIRE du PAYS KANAK réuni en
cet instant solennel ici à KOWE KARA en
Pays DJUBEA-KAPÛME

PROCLAME la Mise en place de l'AS-
SEMBLEE DU PEUPLE KANAK, In-
stance regroupant l'ensemble des chefferies
et districts des huit Pays coutumiers ainsi
que les représentants désignés par eux.
Et,

En tant que Président du Sénat Coutumier,
Institution représentative de « L'ASSEM-
BLEE DU PEUPLE KANAK... »

En votre nom à tous,
En présence des représentants des autorités
politiques, administratives, religieuses et de
la société civile,

Devant le peuple kanak ;

Devant l'ensemble de la population vivant
sur le territoire de la NC ;

Devant la communauté Nationale Française
Devant la communauté des peuples frères
mélanéziens représentés ici par le Président
du MALVATU MAORI ou Conseil Natio-
nal des grands Chefs du VANUATU, notre
honorable ...

Devant la communauté des peuples
Maoris, Polynésiens, Aborigènes et des
Etats du Pacifique Sud,

Devant la communauté Internationale,

J'ai l'honneur de Proclamer, LA
CHARTER DU peuple kanak,

J'invite instamment les Chefs de Clan, les
maisons, les familles et la population kanak
à la respecter et à la promouvoir.

J'appelle à la réconciliation et à la sérénité,
à la tolérance et au consensus, à la solidarité
et à l'harmonie,

Dans les familles et les clans,

Dans les chefferies kanak traversées depuis
des décennies par des divisions, d'origine
politique ou coutumière ;

J'appelle à un engagement collectif et sin-
cère pour que partout, se mette en place des
PROCESSUS de RECONCILIATION et
de PARDON sur tous conflits ayant opposé
ou opposant les autochtones de notre pays,
de la période coloniale à nos jours. Citons
quelques dates parmi les autres : 1853,
1878, 1917, 1984 -1989, 1989-2014.

Nous pourrons vérifier chaque année,
après la Pâque, à la fête de l'Igname nos
avancées.

J'appelle à la coexistence pacifique entre
le peuple KANAK et les COMUNAUTES
ayant choisi de faire de la NC, leur PAYS ou
leur NATION.

J'appelle le peuple kanak et les autres
communautés, à l'ouverture, à la tolérance,
au respect mutuel dans le respect des droits
de chacun et des valeurs universelles de
l'humanisme ;

J'invite toutes les autorités politiques et ad-
ministratives de l'Etat et de la NC à la re-
connaissance et la mise en œuvre de la
présente CHARTE

Je lance un appel aux peuples frères du Pa-
cifique Sud et à la Communauté internatio-
nale afin qu'ils aident à promouvoir la
reconnaissance des droits Autochtones et le
pluralisme juridique coopératif respectant la
diversité et favorisant la coopération
et la solidarité entre les peuples dans le nou-
veau contexte de la mondialisation.

Je proclame la CHARTE DU PEUPLE
KANAK, et vous demande de la diffuser,
de l'expliquer pour faire œuvre de contri-
bution au destin commun, de transparence,
de dialogue et d'humanité.

Pour que vive l'AME de Téa Kanaké,
de nos ancêtres et les VALEURS de la ci-
vilisation kanak

VIVE LA CHARTE DU PEUPLE KANAK,

VIVE L'ASSEMBLEE DU PEUPLE KANAK

Le Président
Paul VAKIE



Honorables grand chefs, chefs, présidents des conseils et chefs de clans,

Chères autorités coutumières,

Messieurs les présidents et membres des conseils coutumiers,

A l'occasion du lancement des signatures de la CHARTE DU PEUPLE KANAK sur le SOCLE COMMUN DES VALEURS KANAK et DES PRINCIPES FONDAMENTAUX de la CIVILISATION KANAK, le sénat coutumier vous adresse, ce message solennel.

Ce jour, est un jour exceptionnel et historique pour nos chefferies et pour le peuple kanak.

En effet, la rédaction d'une CHARTE et sa signature ce jour, par toutes nos chefferies et districts des 8 pays kanak, constituent un événement exceptionnel, un événement fondateur pour le peuple kanak, peuple premier.

Cet événement exceptionnel aboutira le 26 avril 2014 à la tenue ASSEMBLEE DU PEUPLE KANAK, qui proclamera aux yeux de la Nouvelle Calédonie, de la Mélanésie, du Pacifique Sud et du Monde entier, la CHARTE du PEUPLE KANAK.

La proclamation de la CHARTE du PEUPLE KANAK est un événement historique sur le plan coutumier comme fut, la création le 13 avril 1950 du premier Conseil des Notables composés de 24 grands chefs par l'UICALO et l'AICLF ou comme fut « Mélanésie 2000 » en 1975 organisé par Jean-Marie TJIBAOU qui mobilisa avec « le chemin de la paille » et pour la première fois à Nouméa, les chefferies de la Grande Terre et des Iles.

Votre signature collective en tant que Grand Chef, Chef, Président des Conseils est fondamentale.

Elle se poursuivra par la suite avec la si-

gnature des Chefs de Clan,

Votre signature marque votre engagement et concrétise cet ACTE FONDATEUR pour le PEUPLE AUTOCHTONE KANAK dans sa marche historique vers l'exercice de son droit à l'autodétermination sur ses Terres

Rappelons les grandes étapes de notre mobilisation. En effet, depuis ce 03 mai 2013, nous avons sillonné le pays avec la tenue de 4 états généraux, 3 séminaires, une dizaine d'ateliers et plus d'une vingtaine de présentations, devant les deux associations de maires, les élus du congrès, le gouvernement collégial, les élus des provinces Iles et Nord. Près de 2000 autochtones ont été mobilisés en 2013.

L'année 2014 a débuté le 1er février 2014 à Belep (Pays Bélema) où nous avons lancé les trois pirogues qui sillonneront, du 10 au 21 mars, la Grande Terre du Nord au Sud jusqu'à L'Ile OUVEN et les Iles LOYAUTES (IAAÏ, DREHU, NENGONE) jusqu'à l'Ile des PINS.

A cette occasion, environ 40 réunions se sont tenues dans les chefferies. Près de 2000 personnes ont assisté à ces réunions d'une durée moyenne de 3 heures. Une présentation du projet de CHARTE a aussi été faite devant l'assemblée de la Province Nord.

Enfin, les 04 et 05 avril derniers, un colloque juridique a permis de donner la parole à une quinzaine de juristes locaux et de l'extérieur (France, Canada, Réunion) sur l'approche juridique du pluralisme et sur les différents domaines du droit applicable en Nouvelle Calédonie. Citons en exemple, la police coutumière, la sécurité civile, la gestion des communes, la protection des savoirs traditionnels.

C'est dire la mobilisation importante que

nous avons conduite et le SENAT profite de cette occasion pour remercier chacun d'entre vous et tous ceux qui ont participé, les membres des comités d'Animation et de Pilotage ainsi que les vieux, les femmes et les jeunes.

Grâce à vous, nous pouvons dire qu'en mettant ensemble les « bouts de parole » que vous avez donné, nous avons réussi à écrire par nous-même notre histoire commune et nos valeurs communes aux 8 pays coutumiers.

Aujourd'hui, nous présentons à votre signature cette « CHARTE DU PEUPLE KANAK – Socle Commun des Valeurs et Principes fondamentaux de la civilisation ».

C'est le résultat synthétisé de nos travaux. La CHARTE que nous présentons aujourd'hui a pris en compte les observations émises lors de la tournée des pirogues et a été révisité avec les juristes. Elle présente aujourd'hui une cohérence parfaite et offre une lecture plus limpide. Enfin, elle assoit le Droit Coutumier kanak dans le champ juridique de la Nouvelle Calédonie et de l'Etat.

Cependant, comme promis lors de la tournée des pirogues, cette Charte n'est pas figée dans le marbre. Nous vous proposons de la faire vivre.

Grâce au socle commun des valeurs Kanak et au travail de mobilisation, nous allons pouvoir donner à notre jeunesse des repères et à la société Calédonienne des références et une nouvelle vision de la société à construire.

En travaillant sur le socle commun des valeurs Kanak, nous avons révisité les composantes de la civilisation Kanak et revêtu l'IDENTITE KANAK de ses pa-

A l'occasion de la signature de la Charte du peuple Kanak

Samedi 12 avril 2014, lors de l'AG simultanée des Conseils des 8 Pays Kanak.

MESSAGE SOLENNEL DU SENAT COUTUMIER





rures pour lui permettre au nom de ses droits en tant que peuple premier d'assumer ses responsabilités.

Cette démarche est entreprise à la fin du processus de l'accord de Nouméa. Elle aurait dû ou pu se tenir au tout début, car l'on se rend bien compte aujourd'hui que la citoyenneté et le destin commun ne pourront se construire que si on arrive à repositionner correctement les droits autochtones Kanak.

30

En travaillant sur le socle commun des valeurs Kanak, nous pouvons nous rendre compte de la vraie dimension et de l'actualité du paragraphe suivant du préambule de la l'Accord de Nouméa : « ... La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps...- ...Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun... »

Avec la charte, nous repositionnons la société Kanak autour de ses valeurs et principes. Le fait de les formuler par écrit nous permet aujourd'hui et demain d'interroger la société calédonienne en général et les institutions politiques en particulier sur la pertinence et la durabilité des solutions proposées actuellement par le système étatique de la Nouvelle Calédonie et dans tous les domaines.

Notre CHARTE ouvre la voie à l'INNOVATION et à la CREATIVITE dans tous les domaines. Elle ouvre la voie à la NEGOCIATION.

Vous devez être tous convaincu que l'adoption de la CHARTE doit permettre d'ouvrir de nouvelles voies de dialogues. Nous pourrons grâce à la CHARTE, renégocier les politiques publiques Kanak que nous n'avons jamais pu faire aboutir jusqu'à présent.

Mais avant tout, l'adoption de la Charte doit être un détonateur ou une étincelle dans les clans et les chefferies permettant une REAPPROPRIATION de NOS DROITS, dans chaque territoire ou zone d'influence coutumière. Le Chef et son conseil des chefs de clan, doivent reprendre en main les choses et se repositionner pour affirmer leurs droits et se prendre en charge.

Avec la CHARTE, chaque chefferie ne doit plus être isolée. Il faut organiser nos solidarités et notre coopération pour s'aider mutuellement. Dans chaque chefferie, il faudra aussi régler les conflits quels qu'ils soient (y compris ceux survenus au moment des événements) qui perdurent et travailler à la réconciliation dans le Pays.

Pour concrétiser la CHARTE, le sénat coutumier va proposer aux conseils coutumiers et aux chefferies, dans les semaines qui viennent, un plan d'action pour l'immédiat et les années à venir.

A partir de juin 2014 – suite aux élections provinciales et du congrès -, nous devons être prêts à discuter avec les institutions de la Nouvelle-Calédonie et des provinces ainsi que de l'Etat, sur les moyens à mettre en place pour permettre le respect de la CHARTE et une mise en œuvre progressive de ses principes.

Avant de conclure, nous réaffirmons que cette CHARTE est au terme du processus

de l'Accord de Nouméa, la contribution du peuple autochtone Kanak à la construction d'un nouveau projet de société. La CHARTE du PEUPLE KANAK, est ce que nous portons dans le panier des négociations sur l'après Accord de Nouméa.

La construction du destin commun passe par la prise en compte au niveau constitutionnel du Socle des valeurs et des principes fondamentaux de la civilisation Kanak. Le modèle de construction n'a rien de nouveau, puisqu'il approfondit le pluralisme juridique et institutionnel de l'Accord de Nouméa. En revanche, Il propose de prendre comme un fait acquis et incontournable le contenu de la CHARTE et cela s'inscrit dans la continuité de l'adoption à l'unanimité par le CONGRES de la NC du VŒU SUR LA MISE EN ŒUVRE de la DECLARATION des NATIONS UNIES sur LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES.

Permettez-moi au nom des 16 sénateurs des 8 pays KANAK, Honorables Grands Chefs, Chefs et Autorités Coutumières, de vous remercier pour votre engagement à faire aboutir cette CHARTE qui va « enraciner et remettre debout » toutes nos chefferies et le peuple Kanak.

Pour conclure, je voudrais reprendre la célèbre phrase de Jean Marie TIJIBAOU « notre Identité est devant nous ». J'ajouterais: « il nous appartient de le formuler et de le reformuler sans cesse ».

Le Président
Paul VAKIE

Et l'Assemblée des 16 sénateurs



31



DRUBEA KAPUME

4 rue du Maréchal Foch
Immeuble CASTEIX
2ème étage
BP E3 – 98848 Nouméa
cedex
27.49.81 (tél/fax)
28.84.53 (tél)

Lucinda CREUGNET
Port : 79 46 10
lucinda.creugnet@gouv.nc

Wahmetroua KAPOUA
Port : 76 08 87
wahmetroua.kapoua@gouv.nc

XARACUU

Village de Boulouparis
BP 367 – 98812
Boulouparis
43.57.74 (tél/fax)

Thapane WHAAP
Port : 79 42 17
thapane.whaap@gouv.nc

1, rue Marcel Nonnaro
BP 221 – 98813 Canala
42.85.97 (tél/fax)

François MEANDU-POVEU
Port : 79 06 91
françois.meandu-poveu@gouv.nc

PAICI CAMUKI

Immeuble Henriot
Village Koné
BP 885 – 98860 Koné
42.31.11 (tél/fax)

Odette WAIA
Port : 74.87.32
odette.waia@gouv.nc

Lotissement ex-SECAL
Village de POINDIMIE
BP 591 – 98822 Poindimié
42.32.56 (tél/fax)
42.33.37 (tél)

Aude MEBOEDE
Port : 74.47.66
aude.meboede@gouv.nc

Henri HNANGANYAN
Port : 79 42 37
henri.hnanganyan@gouv.nc

AJIE ARO

89, rue Guillain
Village de Bourail
BP 803 – 98870 Bourail
43.31.76 (tél/fax)
43.26.59 (tél)

Marie-Jeanne HNACIPAN
Port : 76 26 93
marie-jeanne.hnacipan@gouv.nc

Pascaline NETIRE
Port : 74.47.63
pascaline.netire@gouv.nc

DREHU

Tribu Lucila
BP 457
98820 Wé Lifou
45.03.78 (tél/fax)

Hélène HOKO
Port : 79.39.66
helene.hoko@gouv.nc

Joseph NGAIOHNI
Port : 76 02 07
joseph.ngaiohni@gouv.nc

HOOT MA WHAAP

Rue Georges BAUDOIX
Village de Koumac
BP 677 – 98850 Koumac
42.55.44 (tél/fax)

Ludovic SAUME
Port : 74 47 65
ludovic.saume@gouv.nc

Village de Pouébo
BP 151 – 98824 Pouébo
42.86.17 (tél/fax)

Igovasa LAVELUA TUFELE
Port : 79.49.68
igovasa.lavelua-tufele@gouv.nc

Conseil coutumier
Hoot ma Whaap
Tribu de Gatope
98833 Voh
47.53.27 (tél/fax)

Sabrina MONTAZI
Port : 79 40 92
sabrina.montazi@gouv.nc

NENGONE

La Roche
BP 218
98828 Tadine Maré
45.02.17 (tél)
45.44.10 (Fax)

Suzanne BAEBAE
Port : 74 47 62
suzanne.baebae@gouv.nc

IAAI

Tribu de Wadrilla
BP 306 – 98814 Fayaoué
Ouvéa
45.05.16 (tél/fax)

Rock TOGNA
Port : 79 38 56
rock.togna@gouv.nc

Numéros utiles... Numéros utiles...

SÉNAT

COUTUMIER

Tél. : 24.20.00

Fax : 24.93.20

GOVERNEMENT

Tél : 24.65.65

CONSEILS COUTUMIERS

HOOT MA WAAP

Tél. : 47.53.26 - FAX : 47.51.01

PAICI CAMUKI

Tél. : 42.75.41 - FAX : 42.37.02

AJIE ARO

Tél. / Fax 46.04.07 - 46.16.44

XARACUU

Tél. : 35.42.38 - FAX : 35.10.09

DRUBEA KAPONÉ

Tél. : 28.32.87 - FAX : 28.32.90

DREHU

Tél. / Fax : 45.43.43

NENGONE

Tél. / Fax : 45.49.16

IAAI

Tél. : 45.09.55 - FAX : 47.17.27

